NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

84 Nº 8 1962

L'aide aux pays en voie de développement

Henri CROUZEL (s.j.)

p. 829 - 842

https://www.nrt.be/fr/articles/l-aide-aux-pays-en-voie-de-developpement-1777

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'aide aux pays en voie de développement

PROPOS D'UN THÉOLOGIEN

L'Encyclique *Mater et Magistra* [1] consacre quelques pages au « problème le plus important de notre époque » (p. 43), la disproportion des ressources entre nations : telle est de plus en plus la « question sociale » la plus angoissante aujourd'hui, celle qui oppose les peuples prolétaires aux peuples nantis.

Elle est née des relations créées par la colonisation entre les occidentaux et le reste du monde. Une population fermée sur elle-même ne sent pas la faiblesse de son niveau de vie, car elle manque de points de comparaison. Mais quand elle voit des étrangers vivre sur son territoire une existence incomparablement plus aisée, elle ne peut pas ne pas ressentir par contraste sa propre misère. Les bénéfices dus à ses richesses naturelles et à son travail n'ont souvent servi dans le passé que dans une faible mesure à son développement économique et culturel : les « évolués », arrachés à une résignation et apathie séculaires par l'éducation qu'ils ont reçue, s'en rendent compte, et on comprend la rancœur qu'ils ressentent devant les fortunes faites à leurs dépens.

Le contact avec l'Occident a même accru dans une certaine proportion leurs difficultés. On a installé chez eux un équipement médical, approchant de celui des pays colonisateurs. Mais la mortalité en partie vaincue a augmenté considérablement leurs problèmes, car les progrès économiques étaient loin d'aller de pair et leurs ressources n'ont pas grandi en proportion de leur nombre. On peut en effet donner à un pays les avantages de la médecine moderne avec des investissements relativement restreints et un personnel en grande partie importé. Impossible au contraire de développer l'agriculture et l'industrie si on ne fait pas monter le niveau culturel et technique des habitants. Une population cultivée peut vivre à l'aise sur un territoire pauvre — les exemples européens ne manquent pas —, parce qu'elle en tire tout ce qu'il peut donner. Mais un peuple resté à un niveau primitif meurt de faim sur ses richesses, qui ne sont pas exploitées ou ne le sont que par l'étranger : et dans ce dernier cas les possesseurs du sol sont réduits à la portion congrue. La surpopulation dont souffrent ces pays est proportionnelle à leur sous-développement économique, qui dépend de leur sous-développement culturel.

---

1. Nous citons l'encyclique (*MM* pour abréger) dans l'édition de *Documents A.C.O.*

L'aide aux pays en voie de développement est pour les nations riches un devoir de justice.

Le Saint-Père assigne aux pays favorisés un véritable devoir de justice, qui n'a rien de facultatif. Son motif essentiel, c'est la solidarité humaine.

« La solidarité qui unit tous les hommes en une seule famille impose aux nations qui surabondent en moyens de subsistance le devoir de n'être pas indifférentes à l'égard des pays dont les membres se débattent dans les difficultés de l'indigence, de la misère, de la faim, ne jouissent même pas des droits élémentaires reconnus à la personne humaine...

» Conscient de notre universelle paternité, Nous éprouvons le devoir de répéter solennellement ce que déjà Nous avons affirmé : « Nous sommes tous solidairement responsables des populations sous-alimentées... », aussi bien « faut-il former les consciences au sens de la responsabilité qui incombe à tous et chacun et spécialement aux plus favorisés [2] ».

» Il est évident que le devoir, que l'Eglise a toujours proclamé, de venir en aide à qui se débat dans l'indigence et la misère doit être spécialement ressenti par les catholiques. Le fait d'être membres du Corps mystique du Christ est pour eux le plus noble motif » (*MM*, p. 43).

Il y a donc un « devoir », toujours proclamé par l'Eglise, « de venir en aide à celui qui se débat dans l'indigence et la misère » et ne peut même pas jouir « des droits élémentaires reconnus à la personne humaine ». Il ne s'agit pas seulement d'un minimum vital, il faut, comme la même encyclique le demande pour les salariés, « une rémunération qui leur permette, avec un niveau de vie vraiment humain, de faire face avec dignité à leurs responsabilités familiales » (p. 22). La justice ne se réduit pas à l'égalité des échanges.

En effet les biens de ce monde ne nous appartiennent pas, mais à Dieu seul : l'homme n'en est que l'intendant, le régisseur, le fermier, et il rendra compte de son administration, comme le montrent plusieurs paraboles évangéliques. Ces biens doivent certes « rapporter » : on peut parler d'une « efficacité » chrétienne, dont témoigne la parabole des talents (Mt 25, 14-30) ; mais son but dernier est spirituel. Il faut les gérer suivant les intentions du véritable propriétaire, Dieu, pour accomplir les responsabilités dont nous sommes chargés, comme le « serviteur fidèle et prudent que le Maître a établi sur sa domesticité pour donner à chacun sa nourriture en son temps » (Mt 24, 45-47). S'acquitter en homme de ces devoirs, tel est l'essentiel de la « liberté » chrétienne, telle est la conception qui inspire toute cette encyclique et justifie la propriété privée des biens de consommation et même de production : tous les hommes doivent pouvoir jouir de cette liberté et c'est pourquoi Jean XXIII, comme ses prédécesseurs, souhaite l'universalisation de la propriété privée. Mais une fois ces

2. Allocution du 3 mai 1960 : *Acta Apostolicae Sedis*, LII, 1960, p. 465.

responsabilités accomplies le surplus — le « superflu » — ne peut pas être utilisé égoïstement pour satisfaire la volonté de puissance ou le désir de jouissance : ce serait commettre un détournement de fonds, sévèrement puni par le Maître à son retour (Mt 24, 48-51). Leur destination individuelle ayant alors rempli son rôle, les biens de la terre retombent sous leur destination collective qui lui est antérieure :

« ... au droit de propriété est intrinsèquement rattachée une fonction sociale. Dans les plans du Créateur, en effet, les biens de la terre sont avant tout destinés à la subsistance décente de tous les hommes » (*MM*, p. 32-33).

Celui qui en a la gérance doit donc, comme l'économe infidèle de la parabole, « se faire des amis avec les richesses d'iniquité » (Lc 16, 1-9). S'il est malhonnête d'agir ainsi avec les biens d'un maître humain, il n'en est pas de même avec ceux du Maître divin, car Dieu nous les a confiés pour qu'on les donne :

« Quiconque a reçu, a écrit Léon XIII dans *Rerum Novarum*, de la divine bonté une plus grande abondance, soit des biens externes et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres » (cité par *MM*, p. 33).

Qui a plus que le nécessaire doit aider celui qui en manque. Le crime du mauvais riche, c'est de n'avoir pas secouru le pauvre Lazare (Lc 16, 19-31). Au jugement dernier le Roi enverra dans le feu éternel ceux qui n'ont pas nourri les affamés, abreuvé ceux qui ont soif, logé les étrangers, vêtu les nus, visité les malades et les prisonniers (Mt 25, 41-46).

De si fortes paroles nous épouvantent, quand nous esssayons loyalement de jeter un regard sur notre vie. Y a-t-il dans l'Evangile d'autres passages qui soient restés à ce point lettre morte pour la plupart des « bons » chrétiens? « Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui eût du superflu », disait un prêtre.

Mais, objectera-t-on, pourquoi regarder par-dessus nos frontières, alors que tant de misères subsistent dans notre propre pays? Et nous sommes tentés de répéter la question du docteur de la Loi : « Qui est mon prochain? » (Lc 10, 29). Mon prochain ce n'est pas seulement mon compatriote, c'est aussi l'étranger, et même l'ennemi, comme le Juif pour le bon Samaritain. Et les infortunes sont incomparablement plus fortes au-delà des frontières qu'à l'intérieur. De jour en jour, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, la solidarité se renforce entre les nations, entre les continents. Quand on réfléchit à l'effroyable gaspillage de matières premières et d'énergie que commettent les pays « développés » d'Amérique et d'Europe — environ un quart de l'humanité —, et non seulement par les armements, mais aussi par le luxe inutile ou les divertissements excessifs, en face de la pénurie des au-

tres, on se sent collectivement semblable au mauvais intendant que le Maître surprend en train de frapper ses compagnons, de manger ou de boire avec les ivrognes (Mt 24, 49), c'est-à-dire d'utiliser les biens de Dieu pour établir sa domination et sa jouissance égoïstes. Ont-elles vraiment reçu la visite du Christ, ces nations prétendûment chrétiennes, qui n'ont pas encore su dire avec le chef des publicains Zachée, quand Jésus est venu sous son toit : « Voici, Seigneur, je vais donner aux pauvres la moitié de mes biens et si j'ai fait du tort à quelqu'un je lui rendrai le quadruple » (Lc 19, 8).

En effet, dans le devoir de justice dont nous parlons entre une part non négligeable de restitution : les fortunes privées ou publiques qui se sont établies aux XIX^e^ et XX^e^ siècles dans les pays colonisés ont profité de salaires infimes, sans que la différence serve, sinon dans une bien faible mesure, au développement humain des autochtones. Mais n'insistons pas sur cet aspect, pourtant bien réel, de justice commutative.

Une autre raison, plusieurs fois soulignée par le Saint-Père dans l'encyclique, fait de l'aide aux pays en voie de développement une exigence de justice : il n'y a pas de vraie justice tant qu'on n'essaie pas d'établir entre les hommes une réelle égalité. Jean XXIII écrit des différentes nations :

« Les premières jouissent d'un niveau de vie élevé, les autres souffrent de privations souvent graves » (*MM*, p. 43).

Plus haut il avait dénoncé, à l'intérieur de nombreux pays :

« le contraste entre l'extrême misère des multitudes et l'abondance, le luxe effréné de quelques privilégiés...

» De plus, dans les pays économiquement développés, il n'est pas rare que des rétributions élevées, très élevées, soient accordées à des prestations peu absorbantes ou de valeur discutable, tandis que des catégories entières de citoyens honnêtes et travailleurs ne reçoivent pour leur activité assidue et féconde que des rémunérations trop infimes, insuffisantes, ou, en tout état de cause, disproportionnées à leur apport au bien commun, au rendement de l'entreprise, comme au revenu global de l'économie nationale » (*MM*, p. 21).

Il souhaite que soient supprimées les inégalités entre agriculture et industrie, entre régions d'une même nation (*MM*, pp. 35-42), que « les déséquilibres économiques et sociaux n'augmentent pas, mais s'atténuent dans la mesure du possible » (*MM*, p. 22). Une exigence d'égalité est partie constitutive de la justice chrétienne : la dignité égale des personnes humaines, enfants de Dieu, doit s'exprimer de plus en plus sur le plan économique et social. Si on pense à la mentalité de nos ancêtres, sous l'Ancien Régime et au XIX^e^ siècle, on y verra un progrès considérable des exigences morales [3].

3. Il ne s'agit pas là d'une égalité qui mettrait en danger l'autorité nécessaire

Si la justice chrétienne ne suffit pas pour certains de nos compatriotes à balancer les sacrifices que l'aide à ces pays impose déjà et imposera encore, sous forme d'impôts, à leur égoïsme, un autre argument ne peut les laisser insensibles :

« ... vu l'interdépendance de plus en plus étroite entre peuples, (...) une paix durable et féconde n'est pas possible entre eux, si sévit un trop grand écart entre leurs conditions économiques et sociales » (*MM*, p. 43).

L'émancipation des peuples autrefois colonisés s'accompagne, nous ne le savons que trop, de réactions passionnelles, qui sont une menace pour la paix. Si la différence des niveaux de vie continue à croître, si la faim ne cesse pas de les tenailler, croyons-nous pouvoir parvenir à des relations pacifiques? Et nous savons tous les sacrifices dont un peuple est capable, malgré sa misère, quand il est mené par son nationalisme et par une idéologie, pour se donner des soldats et des armes. Le communisme chinois, plus encore que le russe, est là pour attiser la colère des nations sous-développées. Cette seconde « question sociale » va-t-elle tenter, comme la première, de se dénouer dans la violence, ou saurons-nous, par l'établissement d'une vraie justice, la prévenir? Car la guerre entre nations riches et nations pauvres risque d'être bien plus inexpiable que la « lutte des classes » entre un patronat et un prolétariat qui restent, par la force des choses, solidaires. L'aide aux pays en voie de développement est donc pour nous aussi, et pour nos intérêts vitaux, une nécessité pressante.

Si elle est affaire de justice, nous n'avons pas à imposer des conditions. Certes le pays qui fournit les fonds peut légitimement exiger l'assurance qu'ils seront employés à des buts utiles et non gaspillés. Mais le Pape lui demande de ne pas rechercher en contre-partie des avantages politiques : l'aide doit être apportée en tout désintéressement :

« Si cela venait à se produire, il faudrait déclarer hautement que c'est là établir une colonisation d'un genre nouveau, voilée sans doute, mais non moins dominante que celle dont de nombreuses communautés politiques sont sorties récemment. Il en résulterait une gêne pour les relations internationales et un danger pour la paix du monde » (*MM*, p. 46).

à toute société pour subsister. Mais le chef suivant l'Evangile n'est pas un privilégié, bien au contraire. *Il est le serviteur de tous, celui qui est chargé du bien commun* : « Les rois des nations les dominent, ceux qui ont pouvoir sur elles se font appeler Bienfaiteurs. Chez vous qu'il n'en soit pas ainsi, mais le plus grand parmi vous qu'il devienne le dernier, celui qui commande qu'il soit comme celui qui sert. Quel est le plus grand, le convive ou le servant? N'est-ce pas le convive? Et moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert » (Lc 22, 24-28). Le Lavement des pieds (Jn 13, 1-15) est l'illustration de ces paroles. Les seuls droits ou privilèges d'un chef sont ceux qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses devoirs, avant tout celui d'être obéi. Certes une hiérarchie des salaires est justifiée par l'apport effectif de chacun à la production (*MM*, p. 22). Mais elle ne doit pas être excessive et entraîner « la formation de catégories privilégiées » (*MM*, p. 24).

Mais tout cela n'est-il pas chimérique, objectera-t-on? Peut-on exiger, dans un système économique libéral, que les nations consentent à donner de l'argent et des techniciens, si elles n'en attendent pas un profit? Et le raisonnement des pays marxistes sera le même, sous une forme plus déguisée. Cependant notre véritable intérêt, si nous sommes insensibles à des arguments de justice, c'est que cesse dans le monde la lèpre du sous-développement qui met la paix en danger et menace de détruire notre civilisation. Ceci est infiniment plus important que les incertains profits politiques que nous pourrions recueillir de l'opération. Nous savons que les jeunes Etats, dans leur fierté légitime, refuseront même souvent notre aide, si elle semble achetée au prix de leur liberté et de leur dignité. Si, poussés par la nécessité, ils l'acceptent dans ces conditions, ils nous haïront encore davantage. Il serait souhaitable que l'aide aux pays en voie de développement ne soit pas assurée directement par les différentes nations, mais par des organismes internationaux et neutres, les taxant en proportion de leur richesse. De toute façon notre intérêt lui-même demande que nous abandonnions une mentalité de profit pour une attitude plus réellement chrétienne, celle du service.

Le Saint-Père insiste pareillement sur le respect dû à l'individualité de chaque peuple,

« qu'il s'agisse de leurs ressources, des caractères spécifiques de leur milieu naturel, de leurs traditions souvent riches de valeurs humaines, des qualités typiques de leurs membres » (*MM*, p. 45).

Il ne s'agit donc pas de substituer aux leurs nos propres manières de voir, mais de les aider à sortir de leur situation indigente dans la ligne de leur personnalité. La justice chrétienne est inspirée par la charité dont elle constitue le premier pas. Aimer chrétiennement notre prochain, ce n'est pas l'utiliser dans notre intérêt ou le former à notre image, c'est l'aider à répondre à sa vocation et à rechercher son bien propre dans la perspective d'un bien commun supérieur. Or justice et charité doivent régir tous les rapports humains, entre individus, classes sociales ou nations : sans elles il n'y a pas de morale conforme à l'Evangile.

Les modalités de cette aide.

Le Saint-Père distingue deux formes principales : les secours d'urgence et la coopération scientifique, technique et financière (*MM*, pp. 44-45). La nécessité des premiers est évidente : d'abord vivre, ensuite mieux vivre. Comment obtenir de gens sous-alimentés un rendement suffisant, nécessaire au développement du pays? La paresse reprochée à certaines populations est, on le sait bien, une conséquence de leur misère. Il y a une certaine quantité de calories indispensables pour maintenir un être humain en état d'activité :

« Si le frère ou la sœur sont nus, manquent de la nourriture quotidienne, et qu'un de vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous », sans leur donner ce qui est nécessaire au corps, quelle est l'utilité de ces paroles? Ainsi la foi sans les œuvres est morte en elle-même » (*Jac* 2, 15-18).

A ce sujet Jean XXIII dénonce une des plus scandaleuses aberrations et absurdités d'un marché livré sans correctifs à la loi de l'offre et de la demande, la destruction d'aliments excédentaires, à une époque où une proportion si forte de l'humanité souffre encore de la faim.

« Détruire ou gaspiller des biens qui sont indispensables à la survie d'êtres humains, c'est blesser la justice et l'humanité.

» Nous le savons, une production de biens, surtout agricoles, excédentaire par rapport aux besoins d'une communauté politique, peut avoir des répercussions économiques nuisibles à certaines catégories de citoyens. Ce n'est pas là une raison qui dispense de l'obligation de porter un secours d'urgence aux indigents et aux affamés. Toutes mesures doivent cependant être prises pour que ces répercussions soient limitées et équitablement réparties entre tous les citoyens » (*MM*, p. 44).

Le Saint-Père n'ignore donc pas la catastrophe que peut devenir, l'offre l'emportant sur la demande, une récolte trop abondante : les prix baissent et le producteur n'a plus de quoi payer le personnel nombreux qui a été nécessaire. Une organisation nationale et internationale devrait pouvoir y remédier et répandre les biens en excédent sur les populations qui en manquent, sans priver quiconque de sa juste rémunération.

Mais les secours d'urgence ne supprimeront pas le sous-développement. A s'y limiter, on maintiendrait ces peuples dans un état de minorité, d'assistance et de dépendance, incompatible avec leur dignité. Il faut les rendre capables de se passer de nous. Or la cause première de leur état c'est le manque d'hommes suffisamment formés et de techniciens assez compétents pour profiter de leurs ressources naturelles. Les investissements essentiels seront donc d'ordre éducatif. Si le plan Marshall a réussi à ranimer une Europe dévastée par la guerre, à relever d'une façon si étonnante l'Allemagne de ses ruines, c'est que les dons américains sont tombés sur des populations qui, par leur niveau culturel, scientifique et technique, étaient aptes à les exploiter. Jetés de la même façon sur l'Afrique, ils auraient fondu en pure perte.

Or cette tâche éducative n'est pas une simple question d'argent, mais de dévouement. A nos jeunes ingénieurs, instituteurs, professeurs, médecins, etc., l'Afrique francophone, pour ne pas parler de l'Amérique latine ou de l'Asie, offre de nombreuses occasions et il serait souhaitable que beaucoup aient assez de générosité pour lui consacrer quelques-unes des premières années de leur carrière. Quelle humiliation si cet appel n'était pas entendu d'abord par des chrétiens! A côté du missionariat sacerdotal et religieux, les jeunes pays d'Afrique ont besoin d'un missionariat laïque, donnant l'exemple d'une vie chrétienne dans les tâches communes de la vie, aidant à la formation

de l'Action Catholique. Plusieurs organisations, comme *Ad Lucem*, sont à la disposition des volontaires [4].

Mais la réussite de ces éducateurs dépend avant tout de l'esprit avec lequel ils partiront. Le but n'est pas de gagner de l'argent, mais de servir, de se mettre sans arrière-pensée personnelle à la disposition du pays : se faire une âme suffisamment forte et chrétienne pour ne pas se décourager devant les ingratitudes, les réactions passionnelles, et pour continuer avec abnégation ce rôle de dévouement.

Le Saint-Père reconnaît que des efforts de coopération ont été accomplis ces dernières années et il les énumère rapidement. Mais nous aurions tort de croire notre devoir de justice rempli : car ce que nous avons donné n'est rien auprès des besoins à combler et auprès de ce que nous pouvons faire.

» Nous ne pouvons toutefois ne pas observer, nous dit Jean XXIII, que la coopération scientifique, technique et économique entre communautés politiques économiquement développées et pays qui sont encore au début ou aux premiers pas de leur développement, veut une autre ampleur que celle que nous connaissons » (*MM*, p. 45).

Sur l'esprit de cette coopération quatre indications sont données dans l'encyclique. Deux ont été précédemment exposées : la nécessité d'une action politiquement désintéressée, le respect du caractère propre de chaque peuple. Il faut veiller à ce que les progrès social et économique marchent de pair, que les richesses soient équitablement distribuées, qu'il y ait un développement « autant que possible graduel et harmonieux entre les secteurs de production : agriculture, industrie, services » (p. 45). Le Pape souhaite que les pays neufs échappent ainsi aux déséquilibres qui ont affecté les nations occidentales, en profitant de leur expérience. Si par conséquent la formation de plus en plus poussée d'une élite autochtone, dans les Universités et les écoles supérieures, est nécessaire, il faut éviter d'en faire une féodalité, plus soucieuse de profits que de service, répandre aussi le plus d'instruction possible sur les masses populaires et préparer progressivement tous les cadres nécessaires à une nation : ne formons pas une pléthore d'avocats en face d'un manque d'ingénieurs, ni réciproquement.

Mais cette éducation n'est pas sans danger. Elle risque de tuer des valeurs spirituelles authentiques pour répandre sur ces populations, par le prestige de la science et de la technique, le matérialisme, facteur commun de nos civilisations modernes, qu'elles soient libérales ou marxistes. La première partie de l'encyclique, résumant les enseignements des papes précédents, a rappelé la condamnation par Pie XI du socialisme modéré :

« ... soit parce qu'il est une conception de la vie close sur le temporel, dans

4. Voir J. Chifflet, *Le laïc au service de la mission*, Société de publications missionnaires, 12 Rue Sala, Lyon II.

laquelle le bien-être est considéré comme objectif suprême de la société, soit parce qu'il poursuit une organisation sociale de la vie commune au seul niveau de la production, au grand préjudice de la liberté humaine, soit parce qu'en lui fait défaut tout principe de véritable autorité sociale » (*MM*, p. 11).

On pourrait en dire autant d'un certain libéralisme. A la pensée qu'un tel matérialisme, bouleversant la hiérarchie des valeurs, risque de contaminer les jeunes nations, le Pape ne cache pas son émotion et son angoisse. Tout ce passage doit être cité.

« Le progrès scientifique et technique, le développement économique, de meilleures conditions de vie, voilà des éléments incontestablement positifs d'une civilisation. Il Nous faut toutefois rappeler que ce ne sont, en aucune manière, des valeurs suprêmes, mais essentiellement des moyens en vue de la valeur absolue.

» Avec amertume, il Nous faut observer que dans les pays économiquement développés la conscience de la hiérarchie des valeurs s'est affaiblie, éteinte, inversée, en trop d'êtres humains. Les valeurs de l'esprit sont négligées, oubliées, niées. Le progrès des sciences et des techniques, le développement économique, le bien-être matériel ont les faveurs; souvent on les recherche comme biens supérieurs, on en fait l'unique raison de vivre. C'est l'embûche la plus dissolvante, la plus délétère, insinuée dans l'action qu'exercent les peuples économiquement développés auprès des peuples en voie de développement, alors que parmi ces derniers souvent les traditions ancestrales ont conservé vif et efficace le sens de certaines valeurs humaines et des plus importantes.

» Blesser cette conscience est immoral par essence. Elle doit, au contraire, être respectée, éclairée autant que possible et développée, afin de demeurer ce qu'elle est : fondement de civilisation vraie » (*MM*, p. 46-47).

Gardienne du spirituel dans tous les peuples, par suite de sa mission universelle, seule l'Eglise a les moyens de prévenir ce redoutable danger. Elle adresse un pressant appel à ses fils, ceux des nations en voie de développement, ceux des nations à niveau économique élevé, pour qu'ils travaillent à cette grande œuvre et lui insufflent un esprit chrétien, respect de Dieu et de l'homme, primauté du spirituel.

Accroissements de population et respect des lois de la vie.

Malheureusement, beaucoup de ceux qui s'inquiètent du développement économique des jeunes nations sacrifient sans hésitation la dignité humaine sur un point capital. La misère de nombreux pays augmente de jour en jour, on l'a vu, parce que les progrès de la médecine, réduisant considérablement la mortalité, accroissent la population dans des proportions que l'équipement agricole et industriel n'arrive pas à rejoindre. De là la tentation de freiner la montée démographique.

Toute forme de « régulation des naissances » n'est pas condamnable : celle qui résulte d'une prise de conscience des responsabilités familiales — il ne suffit pas de mettre un enfant au monde, il faut encore l'élever —, et de la domination de l'homme sur la bête qui est en lui, est au contraire éminemment souhaitable. Mais le Pape refuse, une fois de plus, toute technique avilissante. La contraception abandonne

l'être humain à ses instincts sexuels, en enlevant aux relations conjugales le caractère d'un « acte personnel, conscient » et libre (*MM*, p. 50), c'est-à-dire, suivant la conception constante de l'encyclique, d'un acte créateur que suivent des responsabilités. Elle tend à ôter à l'amour son caractère proprement humain, en fait un désir égoïste de jouissance, en évacue le don de soi réciproque, la coopération des époux dans la tâche commune qui fortifie leur union, une génération bien plus spirituelle encore que corporelle. A tous ces méfaits, l'avortement ajoute le crime : il met à mort une personne humaine qui a un droit strict à la vie, du moment qu'elle existe. Il n'y a pas de différence entre un avortement et un infanticide, même si le sentiment maternel en juge parfois autrement.

Ces techniques dérivent « d'une conception nettement matérialiste de l'homme et de la vie » (*MM*, p. 49) : elles le réduisent à son animalité. Partout où elles s'institutionnalisent, elles renforcent le matérialisme, déjà répandu par la possibilité du divorce. Dans son livre « *La limitation des naissances* », le R. P. S. de Lestapis a magistralement analysé cette « civilisation de la contraception » (pp. 78-103). Ce n'est pas là pure imagination : dans de nombreux pays autour de nous les procédés anticonceptionnels sont entrés dans les institutions, ou du moins dans les mœurs, avec la tolérance des autorités.

En face de ce péril angoissant le Pape affirme, en quelques lignes très denses, la position immuable de l'Eglise :

« Il Nous faut proclamer solennellement que la vie humaine doit être transmise par la famille fondée sur le mariage, un et indissoluble, élevé pour les chrétiens à la dignité de sacrement. La transmission de la vie humaine est confiée par la nature à un acte personnel et conscient, et comme tel soumis aux lois très sages de Dieu, lois inviolables et immuables, que tous doivent reconnaître et observer. On ne peut donc pas employer des moyens, suivre des méthodes qui seraient licites dans la transmission de la vie des plantes et des animaux.

» La vie humaine est sacrée, puisque, dès son origine, elle requiert l'action créatrice de Dieu. Celui qui viole ses lois offense la divine Majesté, se dégrade et avec soi l'humanité, affaiblit en outre la communauté dont il est membre » (*MM*, p. 50).

La contraception est contre nature parce que l'homme n'est pas un simple animal : il ne s'agit pas là seulement de sa nature biologique, mais de sa nature totale. S'il ne possédait que la première, il n'y aurait pas de problème : l'insémination artificielle des bestiaux, par exemple, est indifférente, tandis que celle d'êtres humains serait immorale. Tous les procédés qui lui permettent d'assouvir ses instincts sexuels en échappant aux responsabilités qui naturellement en découlent, mutilent sa nature spirituelle, enlèvent à son amour le don de soi, suppriment l'ascèse nécessaire à sa dignité. Quand l'Eglise, seule dans l'univers, lutte pour maintenir au mariage son intégrité, elle ne prétend pas exprimer une exigence propre au Christianisme, mais un pré-

cepte de morale naturelle, qui s'impose à tous. Dans l'ordre technique l'homme ne peut fabriquer qu'en respectant les lois de la matière employée : s'il ne s'y soumet pas, il gâche et détruit. Il en est de même dans l'ordre moral : enfreindre les lois suivant lesquelles Dieu a créé l'homme, dans sa nature à la fois spirituelle et biologique, c'est le déshumaniser et préparer des catastrophes. Toute l'histoire du progrès humain, qui doit se reproduire dans la vie de chacun, c'est une longue émergence de l'esprit, maîtrisant l'animal qui est en l'homme, plus encore que la matière qui l'entoure. Le critère suprême d'une civilisation est le respect de la personne, dans la subordination du biologique au spirituel. Par ses exigences l'Eglise maintient cet idéal. C'est là le service irremplaçable qu'elle rend au monde : elle sauve l'avenir de l'humanité.

En attendant elle compromet le présent, objectera-t-on. En s'opposant à la propagande du *birth-control*, elle empêche les peuples en voie de développement d'égaliser leur démographie et leur production. Votre idéal est beau, certes, concède l'objection. Mais pour progresser dans ce sens, l'humanité doit auparavant résoudre ses crises. Sans perdre de vue le but, ou même pour mieux en assurer la réalisation future, ne faut-il pas mettre temporairement ces exigences de côté?

Nous nous faisons ici l'avocat du diable. Quel est le chrétien qui, face à ce problème angoissant, n'en a pas été tenté un jour ou l'autre? Mais n'est-ce pas là un grave manque de confiance en Dieu, bien plus une offense? L'humanité n'a-t-elle d'autre alternative, pour réaliser son bien, que de contrevenir à sa volonté? Le chemin de la destinée humaine passerait-il *nécessairement* par le péché? Ou bien les progrès positifs de ces derniers siècles — c'est le cas de la médecine — mèneraient-ils fatalement à la décadence?

Il y a là en outre la fausseté, et l'illusion, de tout machiavélisme, de toute justification des moyens par la fin. Pense-t-on établir un idéal avec des moyens qui le contredisent, une société où la personne est respectée avec des procédés qui la rabaissent, une spiritualisation de l'homme en faisant régner le matérialisme? Une longue ascèse de maîtrise de soi est nécessaire pour acquérir le sens d'autrui, l'amour-don de soi, pour se libérer de son égoïsme et de ses pulsions instinctives : comment y parvenir si on lâche la bride aux passions en leur assurant l'impunité?

Il ne faut pas non plus se leurrer sur les possibilités du contrôle des naissances : il n'y a pas de « contraception-miracle ». Il est presque sans effet sur des populations restées à un niveau de civilisation primitif, à moins de recourir à la méthode répugnante et violente de l'avortement généralisé, qu'il prétend, bien à tort, éviter. De cela les dernières années ont donné un témoignage éclatant. Est-ce aux moyens contraceptifs que la nation la plus évoluée d'Asie, la plus proche de

l'Occident par son niveau scientifique et technique, le Japon, a demandé la solution de ses angoissants problèmes? Jugeant le contrôle des naissances trop incertain et trop difficile, elle a recouru à un effroyable massacre des innocents. L'expérience semble bien montrer que l'avortement suit la contraception comme l'ombre le corps, pour corriger ses erreurs fréquentes.

En tout cas les procédés anticonceptionnels classiques demandent une population suffisamment évoluée. Avant de répandre sur des peuples restés arriérés la fameuse pilule, dont on ignore encore l'innocuité ou la nocivité pour l'organisme, il faudra les persuader, et pour cela les faire monter à un niveau culturel un peu supérieur. Certes les gouvernements ont peut-être déjà, ou auront bientôt, le terrible pouvoir de rendre une population inféconde à son insu en mélangeant aux produits alimentaires des hormones stérilisantes. Mais à cela encore les plus primitifs échapperont : est-ce chez l'épicier que l'agriculteur africain va chercher son manioc et son millet? En somme le contrôle des naissances risque d'affaiblir les couches les plus évoluées, celles dont la nation a besoin pour sortir de son sous-développement : les autres continueront à procréer comme avant. La contraception est incapable d'égaliser démographie et production.

Ne nous y trompons pas : la propagande du *birth-control* chez les peuples en voie de développement est pour les nations nanties une échappatoire. Elles veulent éviter, car il leur imposerait des sacrifices, le seul vrai remède, qui est une aide accrue pour augmenter le niveau culturel, technique et économique des moins avancés. Les Etats-Unis ont failli faire, il y a quelques années, d'une politique contraceptive la condition *sine qua non* de leur assistance : ils y ont renoncé devant l'opposition catholique.

Le Saint-Père nous laisse-t-il devant des voies barrées, sans indiquer de chemin de sortie? Certes non. Une première réponse suppose une belle confiance dans le progrès scientifique :

« La solution de base du problème ne doit pas être cherchée dans des expédients qui offensent l'ordre moral établi par Dieu et s'attaquent aux sources mêmes de la vie humaine, mais dans un nouvel effort scientifique de l'homme pour augmenter son emprise sur la nature. Les progrès déjà réalisés par les sciences et les techniques ouvrent des horizons illimités » (*MM*, p. 49).

Certaines découvertes nullement chimériques mettraient définitivement l'humanité à l'abri de la faim. Est-il impossible de trouver des procédés bon marché pour réaliser la synthèse des matières organiques à partir du minéral, ce qui libèrerait l'humanité des limites qu'imposent à son alimentation les intermédiaires végétaux ou animaux? De mettre au point un moyen peu coûteux pour dessaler l'eau de mer, permettant l'irrigation des déserts? Ne peut-on pas utiliser beaucoup plus la mer, organiser un véritable élevage marin? Tant d'argent est

dépensé à envoyer dans l'espace des satellites artificiels ou des fusées, alors qu'il est improbable d'y trouver des terres colonisables ! Et si on en découvrait, l'installation se ferait à un tel prix, qu'il vaut mieux commencer par les régions désertiques ou polaires de notre planète. Mais les puissances qui mènent le monde s'intéressent moins au sort des affamés qu'aux intérêts militaires ou à la propagande du prestige : elles préfèrent leur domination à la paix et au bonheur des hommes. Les recherches concernant l'alimentation ou la mise en culture ont donc moins de succès que les spoutniks : nous ne voulons pas nier l'importance scientifique de ces derniers, mais il y a peut-être plus pressé. A plusieurs reprises le Saint-Père déplore les dépenses d'armement ou de prestige (*MM*, pp. 21, 51-52).

Mais le principal remède est toujours l'aide qui permettra de répandre sur le monde une éducation de plus en plus poussée. Elle contribuera à résoudre le problème économique en formant agriculteurs, ingénieurs, industriels, commerçants, etc. Bien mieux elle régularisera d'elle-même une natalité désordonnée par manque de sens des responsabilités et de maîtrise de soi.

« Il est de la plus haute importance que les nouvelles générations reçoivent non seulement une formation culturelle et religieuse adéquate — ce qui est le droit et le devoir des parents — mais aussi une éducation solide au sens de la responsabilité dans toutes les manifestations de la vie; particulièrement en ce qui touche la fondation d'une famille, le devoir de mettre au monde et d'élever des enfants. Il faut leur inculquer une foi vive, une confiance profonde en la divine Providence, afin qu'ils aient le courage d'accepter peines et sacrifices dans l'accomplissement d'une mission aussi noble, souvent aussi ardue, que celle de collaborer avec Dieu dans la transmission de la vie et l'éducation des enfants. Pour cette éducation, aucune institution ne dispose d'autant de moyens efficaces que l'Eglise qui, pour ce motif, a le droit d'exercer sa mission en toute liberté » (*MM*, pp. 50-51).

Cette préparation chrétienne au mariage n'en est qu'à ses débuts dans les pays dits développés : elle est un des points capitaux de l'apostolat actuel. Tant de chrétiens sont arrêtés dans leur vie religieuse par les difficultés conjugales ! Mettre de jeunes ménages en mesure de bien commencer, c'est un gage de réussite durable. Au contraire il est difficile de rompre, après des années, des habitudes d'incontinence. Les fonctions paternelles et maternelles sont parmi les plus exigeantes de l'humanité : par un curieux paradoxe aucune instruction particulière n'est requise, alors que les professions les moins importantes demandent de plus en plus des diplômes. Et cependant que d'intelligence, de science, de caractère, d'abnégation, d'amour, sont nécessaires pour faire d'un enfant un homme ou une femme tels que Dieu les désire. Une « régulation » des naissances naît spontanément de la prise de conscience des responsabilités. Et la continence partielle, qui doit en être le moyen pour le chrétien, spiritualise l'amour conjugal, qu'elle purifie des mouvements désordonnés de la passion et de l'égoïsme.

Conclusion.

L'aide aux pays en voie de développement demande une collaboration mondiale. Pour lui ôter toute tentation d'utilisation politique, il faudrait des organismes internationaux, taxant les nations selon leurs ressources et répartissant les secours suivant les besoins. Les pays doivent ressentir encore davantage leur solidarité et développer leur coopération, en dépassant leur égoïsme et leur méfiance réciproque, en se mettant d'accord sur une échelle spirituelle des valeurs, que la science seule est incapable d'établir. Tout cela est exposé par le Souverain Pontife à la fin du même chapitre (*MM*, pp. 51-54).

Nous n'en sommes pas là. Mais nous pouvons travailler efficacement à créer chez nos compatriotes la mentalité nécessaire. Dans les nations démocratiques l'opinion publique a un rôle qu'il ne faut ni exagérer ni minimiser. Les intérêts mieux compris des nations entraînent parfois des évolutions que les « réalistes » considéraient auparavant comme impensables. Pouvait-on espérer que les nations européennes surmonteraient un jour leurs nationalismes ombrageux pour s'orienter vers une certaine union?

Il faut nous préparer à d'importants sacrifices : ni plus ni moins que l'arrêt volontaire, durant un certain temps, de la hausse de notre niveau de vie, en consacrant aux nations pauvres une part accrue de notre travail. Nous voulons parler ici du niveau de vie moyen. Car il y a encore à l'intérieur de nos pays des rétributions insuffisantes et il est permis de considérer comme étant encore excessif l'étalement de la hiérarchie des salaires. N'oublions pas qu'une certaine égalité fait partie de la justice chrétienne.

Sur un autre point encore nous devons nous pénétrer d'esprit de charité. Souvent nous sommes blessés par le comportement des nations jeunes à notre égard, dans les assemblées internationales ou ailleurs, et nous sommes tentés de nous replier sur nous, les traitant d'ingrates et les abandonnant à leur sort. C'est là une réaction compréhensible, mais pas toujours objective. Sans justifier ce qu'elles ont parfois de passionnel et de déraisonnable, comme des adolescents à peine libérés de la tutelle paternelle, nous les comprendrions un peu, si nous nous mettions loyalement à leur place. Certes le bilan de la colonisation passée est loin de n'être que négatif, il l'est cependant par notre faute dans une certaine mesure. Si des peuples qui se pensent civilisés n'ont pas eu assez de bon sens pour voir leur véritable intérêt, ont-ils le droit de reprocher des gestes sans raison à des populations dont l'expérience n'égale pas encore la leur?

Toulouse (Haute-Garonne) H. CROUZEL, S.J.
22 rue des Fleurs.